

**COMMUNE**  
**de**  
**NANTIAT**  
-----  
**Haute-Vienne**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 17

OBJET

Autorisations spéciales au  
Maire

L'an deux mille vingt deux le 14 novembre  
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2022

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, PRINSAUD,  
Mmes PIQUET, ROCHE, GAINANT, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI,  
PUIGRENIER

**ABSENT non excusé**: Mme GOURONG

M. VEYRIRAS a donné procuration à M. DUSSAC

Mme BERGERON a donné procuration à Mme PIQUET

M. JEANTEAU a donné procuration à M. GALLY

Mme MARAIS a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'engager, liquider et mandater certaines dépenses  
d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

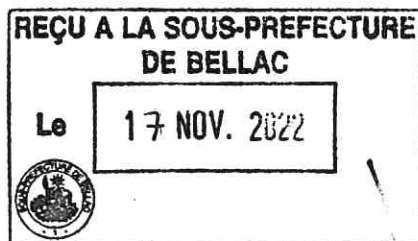
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses  
d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice  
précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce,  
jusqu'au vote du budget primitif 2023.

Chapitre 21 crédits ouverts au budget 2022 : 67 040 € limite ¼ soit 16 760 €

Chapitre 23 crédits ouverts au budget 2022 : 1 627 343 € limite ¼ soit 406 835.75 €

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Affiché le  
Pour copie conforme :



Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

En Mairie le 15 novembre 2022  
Le Maire

Daniel PERROT